

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/10/2020040259/justel>

Dossier numéro : 2020-01-10/05

Titre

10 JANVIER 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant classification dans les routes communales de la voirie régionale Bruyningpad sur le territoire de la ville de Courtrai

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-02-2020 page : 9066

Entrée en vigueur : 24-02-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le Bruyningpad, situé sur le territoire de la ville de Courtrai, est classé comme route communale.

[Art.](#) 2. Le Ministre flamand ayant la mobilité et les travaux publics dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.